

Mairie de Saint Germain de Fresney – Conseil Municipal – du 24 Novembre 2020**Ordre du jour :**

- Transport Scolaire – Aménagement d'un Abris Bus.
- Aménagement du Terrain de loisirs.
- Sécurisation de la Voie Routière à 30 Km/h.
- Achat de Vitrine et Présentoir.
- Choix du Prestataire pour la Commande de Volets.
- Assurance Statutaire auprès du Centre de Gestion.
- Exonération de la Taxe d' Aménagement sur les Abris de Jardins.
- Questions diverses.

Compte-Rendu de la séance du Conseil du 24 Novembre 2020 :

Sont présents : CONFAIS Max – GLORENNEC Hervé – Flore GUILLE – Sébastien COUVREUX – Sylvain GUICHEUX – DE BROUCKER Philippe – Christophe VINCENT – CONFAIS Thomas – François GONDINET

Sont Absents et ont donné leur pouvoir : Amélie LEJEUNE – LEGRAND Jérôme

Sont Absents : –

Secrétaire de séance : GONDINET François

Rédaction : CONFAIS Max – GONDINET François

Transport Scolaire – Aménagement d'un Abris Bus :

Organisé et à la charge de la Région Normandie, le transport scolaire des lycéens traverse le bourg de St Germain via la Départementale D68 – rue du Parc et rue du Moulin à Vent. Cependant, l'actuel arrêt de bus n'est pas disposé sur cette voie. En conséquence, sur recommandation de l' E.P.N., et, afin de se conformer aux les règles de sécurité, la Commune prévoit l'installation d'un arrêt de bus scolaire sur la D68, à l'endroit d'un tronçon limité à 30 km/h.

Aménagement du Terrain de loisirs :

Plusieurs prestataires ont déposés des devis. La commune prévoit d'autres devis complémentaires et concurrents.

Sécurisation de la Voie Routière à 30 Km/h :

Constatant la vitesse excessive des véhicules sur la Départementale D68 au travers du bourg de St Germain, le Conseil décide de réduire la vitesse de circulation automobile sur plusieurs secteurs de la commune.

Les voies concernées dans le bourg sont rue du Parc, à l'endroit du rétrécissement, et rue du Moulin à Vent, à l'entrée du bourg.

Dans le hameaux de La Folie, le constat étant identique rue du Closet, le Conseil prévoit d'installer un « Dos d' Âne ».

Achat de Vitrine et Présentoir :

La commune prévoit d'acquérir deux vitrines d'affichage, et un présentoir à placer dans le couloir de la Marie pour l'accès à la documentation.

Choix du Prestataire pour la Commande de Volets du bâtiment de la Mairie :

Les devis ont été déposés par plusieurs prestataires. Le devis de la Sté FARGES a été retenue.

Assurance Statutaire auprès du Centre de Gestion :

Le contrat d'assurance sur les risques statutaires étant arrivé à échéance, le Conseil renouvelle le contrat auprès de l'organisme public du Centre de Gestion.

Exonération de la Taxe d' Aménagement sur les Abris de Jardins :

Une délibération prononcée par le Conseil en l'année 2014, n'a pas été conformément prise en charge à la Préfecture. Le Conseil prend à nouveau le même délibération.

Questions diverses :

Une circulaire émise par la Préfecture précise la pratique du brûlage des déchets verts par les particuliers, interdit jusqu'au 31 décembre 2020. Des circulaires antérieures concernent la pratique du brûlage durant la saison printanière et estivale. le Conseil prend en compte le besoin des habitants pour le ramassage des déchets verts durant l'année.

Prochain Conseil :

Le Conseil Municipal se réunira à la mi-janvier 2021.

Des questions peuvent être déposées à la Mairie, dans la boîte aux lettre de la Mairie, ou à l'adresse électronique « commune.stgermain@orange.fr ».

La Mairie et le Conseil Municipal vous souhaite
de **joyeuses fêtes de Noël**, et une **heureuse année 2021**.